

**Nombre de conseillers:**En exercice : **51**Présents : **31**Votants : **35****Objet :****Vote du Compte de
Gestion****Budget Assainissement****Délibération n° 37/24**

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le ___/___/2024 et que la convocation avait été faite le ___/___/2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le ___/___/2024 et la publication ou notification du ___/___/2024.

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****2 0 2 4 / 0 4 3**

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril, par suite d'une convocation en date du 28 mars, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Ornano et du Taravo, se sont réunis en session ordinaire en son siège social à Porticcio, sous la présidence de Madame Valérie BOZZI.

Etaient présents : SALINI-QUILICCI Toussainte, QUILICI Toussaint, CICCADA Vincent, PERETTI Félix, LUCCHINI Sophie, LUCCIONI Jean Baptiste, Paule CASANOVA-NICOLAI, SANTI Maryline, MARCHETTI Geneviève, LUCIANI Pierre Paul, RISTERUCCI Eric, PERALDI Antoine Joseph, GUGLIELMI Emmanuel, POGGI-BARBBEREAU Françoise, NEGRI Jean, LECA Clara, ANTONA Paul, CIUCCI Marie Thérèse, ALLIOTTI ange Marie, SANTONI Simon, TROMBETTA Félicia, GIORDANI Louis, LUIGI Jacques, BERTOLOZZI Paul Antoine, CANAVAGGIO Gêrôme, CASAMARTA Paul Antoine, POGGI Jean Baptiste, MILLO Jean Luc, TARSITANO Caroline, OUARDIA ETTORI Nora.

Etaient absents : QUASTANA Paul, ANTONA Pierre Paul, POLI Gérard, CASANOVA François, MARIANI Valérie, CICCOLINI Jean Jacques, BONELLI Maryline, BERNARDI Paul, LECCIA Pascal, Antoine ANTONA, CHIARISOLI Marie Dominique, AMARO CAPITAO Lucette, EVANGELISTI Marina, Pierre José FILIPPUTTI, PAGANELLI Antoine, GIOVANNANGELI Marie Madeleine,

Avait donné pouvoir : SPINOSI Jean Dominique à BOZZI Valérie, TROMBETTA Gérard à GUGLIELMI Emmanuel, CASANOVA Rémi à PERALDI Antoine Joseph, Charles Ange VENTURELLI à SANTONI Simon.

Le conseil a choisi QUILICI Toussaint comme secrétaire de séance.

La Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et des recettes du Budget Assainissement pour l'exercice 2023 a été réalisée par le Receveur de la trésorerie du grand Ajaccio et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Principal.

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et le Compte de Gestion établi par le Receveur,

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'Unanimité le Compte de Gestion du Budget Assainissement dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Porticcio, les jours mois et ans que dessus.

La Présidente, Valérie BOZZI



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Publication : 17/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



RECEVU
LE 17/04/2024
A 14H00
M. G. S.
M. G. S.
M. G. S.
M. G. S.
M. G. S.